

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS  
DÉCISION DU MAIRE

N°23/2025

**Objet :** Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – Nouveau Plan « 5000 équipements – Génération 2024 » - Stade Lascombe

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7/2020 du 2 juin 2020 reçue en préfecture le 5 juin 2020 m'autorisant à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil l'attribution de subvention,

Vu l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport intitulé Nouveau Plan « 5000 équipements – Génération 2024 »,

Considérant la volonté municipale de développer sa politique en matière de transition écologique, d'entretien, de rénovation, de réhabilitation et de mise aux normes des équipements et notamment sa politique sportive et ses équipements sportifs,

Considérant les axes et les priorités d'investissement de l'appel à projet Plan « 5000 équipements – Génération 2024 »

Considérant le projet d'investissement proposé au financement de l'appel à projet Plan « 5000 équipements – Génération 2024 »,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'opération déposée d'un montant de travaux prévisionnel de 557 316.00 € hors taxe,

Article 2 : de demander une subvention pour l'opération suivante :

- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – Nouveau Plan « 5000 équipements – Génération 2024 » - Stade Lascombe

Article 3 : de solliciter un financement pour l'opération au montant de la subvention plafonnée soit une subvention potentielle d'un montant de **83 600.00 €**,

Article 4 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux	531 516.00 €	Agence Nationale du sport	241 716.00 €
Equipements	25 800.00 €	Part commune	112 000.00 €
		DETR	120 000.00 €
		Région Ile de France	83 600.00 €
<b>Total</b>	<b>557 316.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>557 316.00 €</b>

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Fait à Fleury-Mérogis, le 23 avril 2025

Le Maire,  
Olivier CORZANI

